



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET de l'OISE

AVIS AU PUBLIC

Déviation de Mogneville - RD 62
Communes de Mogneville, Laigneville, Liancourt et Cauffry
Maître d'ouvrage : conseil général de l'Oise

Par arrêté préfectoral du 11 septembre 2013, sont prescrites, du mardi 1^{er} octobre 2013 au jeudi 31 octobre 2013 inclus, sur le territoire des communes de Mogneville, Laigneville, Liancourt et Cauffry, les enquêtes publiques conjointes portant sur :

- l'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation du projet de déviation de Mogneville ;
- la demande d'autorisation au titre de l'article L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement (loi sur l'eau) ;
- la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Mogneville, Laigneville, Liancourt et Cauffry.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à l'ordonnance du tribunal administratif d'Amiens, M. Jean-Yves MAINECOURT, agent immobilier en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et recevra les observations du public en mairies de Mogneville, Laigneville, Liancourt et Cauffry aux dates et heures suivantes :

- Mairie de Mogneville : le mardi 1^{er} octobre 2013 de 09 H 00 à 12 H 00
- Mairie de Laigneville : le lundi 07 octobre 2013 de 14 H 00 à 17 H 00
- Mairie de Liancourt : le samedi 12 octobre 2013 de 09 H 00 à 12 H 00
- Mairie de Cauffry : le jeudi 17 octobre 2013 de 14 H 00 à 17 H 00
- Mairie de Mogneville : le jeudi 31 octobre 2013 de 15 H 00 à 18 H 00

où toute correspondance pourra également lui être adressée.

M. Alain GIAROLI, officier de police nationale en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Dépôt des dossiers et registres

Pendant 31 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquêtes seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat des mairies de Mogneville, Laigneville, Liancourt et Cauffry et à la préfecture de l'Oise – direction des relations avec les collectivités locales – bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme.

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les mairies de Mogneville, Laigneville, Liancourt et Cauffry et à la préfecture de l'Oise pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur par intérim



Sandrine GIRAULT